

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix-huit juin deux mil vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Christine CORVELLEC, Siméon LE BAIL, Estelle LOIDON, Lauriane PARIS, Patricia NORMANT, Corinne ROSPARS, Philippe SINDE

Absents excusés : Brigitte LAVENANT (procuration à Jean-Paul HENRY), Philippe NEDELLEC (procuration à Patrick URIEN), Sanae NEDELLEC

Secrétaire de séance : Corinne ROSPARS

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est validé à l'unanimité

Délibération 2021-31 : Etude préalable à la restauration mobilière de l'Eglise Saint Trémeur

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil a validé le projet d'étude préalable à la restauration mobilière de l'Eglise Saint Trémeur.

L'étude porte principalement sur le patrimoine protégé (statues, retables, barrière de communion, parquet) mais il est proposé d'évaluer l'état du patrimoine mobilier non protégé (confessionnaux, stalles, statuaire ne plâtre) . Le montant de l'étude sur la patrimoine protégé s'élève à 13 696.30€ HT et celle pour le patrimoine non protégé à 2160.25€ HT

Le concours financier de la DRAC a été sollicité pour le patrimoine protégé. Le Département peut aussi participer au financement de cette étude à hauteur de 25% sur le patrimoine protégé et à hauteur de 35% pour le patrimoine non protégé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la réalisation d'une étude d'étude préalable à la restauration du patrimoine protégé de l'Eglise Saint Trémeur pour 13 196.30€ et **SOLLICITE** le concours financier du Département à hauteur de 25% du montant de l'étude

-APPROUVE la réalisation d'une étude d'étude préalable à la restauration du patrimoine non protégé de l'Eglise Saint Trémeur pour 2160.25€ et **SOLLICE** le concours financier du Département à hauteur de 35% du montant de l'étude

Informations diverses

1) Point sur l'achat de matériel :

-acquisition de matériel zéro phyto :

Le maire informe les élus que des devis sont en cours pour l'acquisition du matériel permettant de se conformer à la réglementation interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'espace public. Ces achats seront mutualisés avec la commune de Plounévél. Une rencontre avec les services techniques et les élus de Mael-Carhaix a été organisée récemment . Les services techniques communaux ont aussi pu tester du matériel de désherbage et une

-acquisition de matériel de visio conférence :

Il est envisagé l'installation d'un écran tactile et d'un vidéoprojecteur interactif dans la salle du conseil municipal pour pouvoir organiser des visio-conférences

-mobilier et informatique mairie :

Une consultation est en cours afin de pouvoir réaménager le secrétariat de la mairie. Les postes informatiques devraient aussi être remplacés.

2) Point sur l'école :

La commune avait déposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet numérique des écoles (plan de relance). Le projet de l'école a été retenue. Ce projet permettra d'équiper l'école d'une nouvelle classe mobile et de doter les enseignants d'outils pédagogiques numériques favorisant notamment l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Le montant des dépenses est estimé à 8750 € ht pour 5 220€ de subvention

3) Point sur les travaux en cours :

- Les travaux sur le bmx ont été réalisés la semaine dernière
- Une subvention de 10 000€ au titre de la DETR a été accordée à la collectivité pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- éoliennes : le bureau municipal a rencontré la société Quénéa. Le porter-à-connaissance » pour des modifications mineures du projet est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Une visite d'un parc éolien a aussi été proposé (organisation en septembre)
- Les travaux sur le chacidou ont été différés en septembre en raison de la réalisation de travaux forestiers importants par les propriétaires riverains de la voie communale. Un échange avec ces propriétaires a aussi fait apparaître un problème avec l'assiette de la voie communale. Elle n'apparaît pas actuellement au cadastre alors qu'elle a été réalisée dans les années 70. Ce problème avait été signalé lors de l'achat du du bien en 2008 mais n'a pas été ensuite régularisée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 09 juillet 2021 à 18h30